



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E99041

VALABLE JUSQU'AU 06/04/2024

ÉDITÉ LE 01/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/08/2016
25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 794 829 903 00028

Code NACE : 4329B

Numéro caisse de congés payés : 2129589

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 194347676 R 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 194347676 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : AIRBUX ENERGIE

84 RUE DU BELVÉDÈRE
94490 ORMESSON SUR MARNE

Téléphone : 09 67 36 77 27

Portable :

Site Internet : www.airbux-energie.com

E-mail : corinne.buxman@airbux.fr

Responsabilité légale :
BUXMAN BERTRAND PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/05/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/06/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	21/02/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste, Plâtrier / Plaquiste)	02/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/05/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/05/2021
o Ventilation mécanique	02/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.